










## CONTRIBUTIONS AU FINANCEMENT DE VOTRE BAF

C'est à vous de faire les démarches ; les conditions varient d'un département à l'autre, d'une ville à l'autre. Les financements ne sont jamais acquis.

AIDES	MONTANT DE L'AIDE	CONDITIONS	CONTACTS
<p><b>La CNAF</b>            A l'issue de l'Approfondissement</p> 	200 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sans conditions</b> de ressources, d'âge, de domiciliation et quel que soit le régime d'appartenance du stagiaire</li> <li>• Formulaire à remplir dès le général et à envoyer à la fin de votre cursus à la CNAF de votre arrondissement accompagné d'un RIB</li> </ul>	Formulaire sur le site : <a href="https://www.caf.fr/">https://www.caf.fr/</a>
<p><b>La CAF</b>  <b>Demande d'aide au projet Jeunes</b>            Pour le Général et l'Approfondissement</p> 	Jusqu'à 1500 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Quotient Familial CNAF de la famille doit être inférieur à 750 € au moment de la demande</li> <li>• Le jeune demandeur doit être à charge de sa famille (au sens des prestations familiales)</li> <li>• Avoir entre 16 et 24 ans</li> </ul>	Demande à effectuer à un travailleur social  Contactez-les par e-mail : <a href="mailto:as-aides-financieres-individuelles.cafparis@caf.cnafmail.fr">as-aides-financieres-individuelles.cafparis@caf.cnafmail.fr</a>  <a href="http://www.caf.fr/">http://www.caf.fr/</a>

<p><b>La CAF</b>          Pour le Général et l'Approfondissement</p> 	<p>Jusqu'à la totalité du BAFA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon les départements ou arrondissements de Paris</li> <li>• L'attribution de cette aide dépend le plus souvent du quotient familial.</li> <li>• Ne pas hésiter à prendre RDV avec l'assistante sociale sur place pour connaître les critères d'attribution.</li> </ul>	<p>Contactez la CAF de votre Département pour ouvrir un dossier  <b>77 : 0810 25 77 10</b>  <b>78 : 0810 25 78 10</b>  <b>91 : 0810 25 91 10</b>  <b>92 : 0810 25 92 10</b>  <b>93 : 0810 25 93 10</b>  <b>94 : 0810 25 94 10</b>  <b>95 : 0810 25 95 10</b></p>
<p><b>Pôle Emploi</b>          Pour le Général et l'Approfondissement</p> 	<p>Jusqu'à la totalité de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si vous êtes inscrit et dans le cadre d'un projet professionnalisant, <b>le Pôle Emploi peut prendre une partie ou la totalité de votre formation.</b></li> <li>• N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un conseiller <b>pour constituer un dossier de prise en charge de la formation.</b></li> </ul>	<p>Tél : 39 49</p>
<p><b>Fonds d'aide aux Jeunes en Difficulté (F.A.J.D)</b>          Pour le Général et l'Approfondissement</p>	<p>Jusqu'à la totalité de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les moins de 25 ans.</li> </ul>	<p>Renseignements auprès de <b>l'assistance sociale de votre lycée, commune...</b></p> <p><b>Auprès de la mission locale</b> de votre quartier, prendre rendez-vous avec un conseiller.</p>
<p><b>Le Centre d'Action Social de la Ville de Paris (CASVP)</b>          Pour le Général et l'Approfondissement</p>	<p>Jusqu'à la totalité de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque collectivité a son propre fonctionnement. Toutes ne financent pas, et pas toutes les mêmes montants.</li> </ul>	<p>Auprès du <b>centre social</b> de la mairie de votre arrondissement de résidence.</p>

<p><b>Les Comités d'Entreprises</b>          Pour le Général et l'Approfondissement</p>	<p>Jusqu'à la totalité de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir des parents ou travailler soi-même dans une grande entreprise ayant un CE qui participe au BAFA</li> </ul>	<p>Renseignez-vous auprès de votre CE  <i>(PS : aidez-nous à être en contact avec le CE !! )</i></p>
<p><b>Votre employeur</b>          Pour le Général et l'Approfondissement</p>	<p>Jusqu'à la totalité de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de votre plan de formation</li> </ul>	<p>Renseignez-vous auprès de votre employeur</p>
<p><b>Dispositif Sésame (IDF)</b>          Pour le Général et l'Approfondissement</p>	<p>Jusqu'à la totalité de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir entre 16 et 25 ans</li> <li>• Envisager un projet professionnel dans le secteur de l'animation et du sport</li> <li>• Justifier d'une première expérience dans le sport ou l'animation</li> <li>• Demandeur d'emploi / en Service Civique / En emploi d'avenir / En CUI-CAE / En contrat d'apprentissage / En contrat de professionnalisation</li> </ul>	<p>Demande à effectuer par un référent (structures du social, associations, organismes de formation associatifs...)  <a href="http://ile-de-france.drjscs.gouv.fr">http://ile-de-france.drjscs.gouv.fr</a></p>
<p><b>Conseil général Seine et Marne (77)</b>          A l'issue de l'Approfondissement</p> 	<p>Une aide de 200 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résider en Seine et Marne.</li> <li>• La bourse est octroyée en priorité aux étudiants boursiers, aux bénéficiaires du RSA et aux demandeurs d'emploi non indemnisés, mais chaque résident est éligible.</li> <li>• Après obtention de l'ensemble des stages (preuve papier obligatoire)</li> </ul>	<p>Formulaire sur le site : <a href="https://www.seine-et-marne.fr/">https://www.seine-et-marne.fr/</a>  <a href="https://vosdemarches.seine-et-marne.fr/">https://vosdemarches.seine-et-marne.fr/</a></p>
<p><b>Conseil général Yvelines (78)</b>          A l'issue de l'Approfondissement</p> 	<p>Une aide de 138 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résider dans les Yvelines.</li> <li>• Avoir moins de 26 ans.</li> <li>• Dossier à retourner à la fin de la totalité de la formation.</li> <li>• Tous les stages doivent se passer en Ile de France (sauf pour les stages dont la nature le justifie,</li> </ul>	<p>Formulaire sur le site : <a href="https://www.yvelines.fr/">https://www.yvelines.fr/</a></p>

<p><b>Conseil général Essonne (91)</b>  <b>Le Tremplin Citoyen</b>          Pour une inscription en Perfectionnement</p> 	<p>Une aide jusqu'à 400€</p>	<p>comme pour le ski par exemple.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résider dans l'Essonne</li> <li>• Etre âgé de 16 à 25 ans</li> <li>• S'impliquer bénévolement auprès d'associations ou d'institutions publiques essonniennes à hauteur de 40h ou de 35h</li> </ul>	<p>Plus d'infos sur ce lien :  <a href="http://www.essonne.fr/">http://www.essonne.fr/</a></p>
<p><b>Conseil général Hauts de seine (92)</b>          Pour une inscription en Approfondissement</p> 	<p>Jusqu'à 160 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résider dans les Hauts de Seine.</li> <li>• 10 % au moins doit rester à la charge du stagiaire (pas de prise en charge totale).</li> <li>• Le stagiaire doit remettre son dossier à l'organisme de formation qui le transmettra avec les pièces justificatives à l'issue du stage</li> <li>• Dossier à remettre à l'organisme de formation avant le début du stage</li> </ul>	<p>Formulaire sur le site :  <a href="http://www.hauts-de-seine.fr/">http://www.hauts-de-seine.fr/</a></p>
<p><b>Conseil général Val d'Oise (95)</b>  <b>L'Aide EVA (Entrée dans la Vie Active)</b>          Pour le Général et l'Approfondissement</p> 	<p>jusqu'à 1 500 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir entre 16 et 25 ans à la date de réception du dossier</li> <li>• Dans le cadre d'un projet avec un objectif d'accès à l'emploi</li> <li>• Être domicilié fiscalement dans le Val d'Oise</li> <li>• Rencontrer des difficultés sociales et/ou financières freinant la réalisation de son projet professionnel</li> </ul>	<p>Demande à effectuer par un référent (structures du social, associations, organismes de formation associatifs...)  <a href="http://www.valdoise.fr/">http://www.valdoise.fr/</a></p>